

Département
De la
HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE

République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 2 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux juin à 19h30, le Conseil communautaire dûment convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni Salle polyvalente - Château de Villy à CONTAMINE SUR ARVE, sous la Présidence de M. Christophe PERY, 2ème Vice Président.

Nombre de Conseillers

En exercice 38
Présents 26
Absents représentés 7
Absents 5

VOTES :

POUR 28
CONTRE 0
ABSTENTIONS 3

ETAIENT PRESENTS (26) :

M. VALLI Stéphane, M. PERY Christophe, M. MASSAROTTI Yves, Mme WATT CHEVALLIER Aline, M. FOURNIER Christophe, M. LAYAT Didier, Mme VAZQUEZ YANEZ Annick, M. MONET Philippe, Mme JOURDAN Amalia, Mme BALLARA Patricia, M. BOISIER Lucien, Mme ARES Christine, M. BROISIN Sébastien, M. MERCIER Julien, Mme GAY Agnès, M. SERVOZ Claude, M. PITTET Dominique, Mme JORAT Josiane, Mme VINUREL Marie-Christine, M. BURTHEY Jean-Marcel, M. TUR Thierry, M. PASQUIER Jean-Michel, Mme PETIT Nathalie, Mme GUERIN Véronique, M. MAURIS DEMOURIOUX Bertrand, M. ARCADE Jean-Luc

ABSENTS REPRESENTES (7) :

Mme CAPRI Brigitte a donné pouvoir à M. MASSAROTTI Yves, Mme PERRIN GOTRA Caroline a donné pouvoir à M. MERCIER Julien, Mme COFFY Géraldine a donné pouvoir à Mme JORAT Josiane, M. LATHUILLE NICOLLET Anthony a donné pouvoir à M. VALLI Stéphane, Mme MICHEL Sheila a donné pouvoir à M. FOURNIER Christophe, M. MALLINJOURD Jean-Paul a donné pouvoir à M. PITTET Dominique, M. NAVARRO Daniel a donné pouvoir à M. BOISIER Lucien

ABSENTS (5) :

M. MERMIN Jean-Pierre, Mme MEYER Marie-Laure, Mme LARA LOPEZ Jessica, Mme HAMEL Vanessa, Mme FERRARINI Valérie

M. Julien MERCIER est désigné secrétaire de séance.

N°CC__76_2025 : BUDGET ANNEXE FIBRE- COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L.2121-14 et L 2121-31;
VU la délibération n°CC_67_2025 du Conseil communautaire du 2 juin 2025, procédant à la désignation d'un président de séance autre que le Président de la CCFG pour le vote des comptes administratifs 2024 ;

CONSIDERANT la présentation du compte administratif 2024 du budget annexe «Fibre» de la Communauté de communes Faucigny Glières en réunion de la commission des finances en date du 19 mai 2025 qui fait état :

A	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	843 662,12 €	F	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	846 478,56 €
A'	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES EN 2023	843 662,12 €	H	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2023	465 435,35 €
			G	dont REPRISE DES EXCEDENTS DE FONCT EN N-1	381 043,21 €
B	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (F-A)	0,00 €	B'	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (F-A positif)- EXCEDENT	2 816,44 €

L	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	160 070,10 €		RECETTES INVESTISSEMENT	486 462,99 €
C	DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT 2023	160 070,10 €	I	RECETTES INVESTISSEMENT REELLES REALISEES EN 2023	215 608,94 €
D	REPRISE DU DEFICIT INVESTISSEMENT N-1	0,00 €	J	REPRISE EXCEDENT INVESTISSEMENT	270 854,05 €
E	DEPENSES RESTANT A DECAISSER au 31/12	0,00 €	K	RECETTES RESTANT A ENCAISSER :	0,00 €
M	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (I-C-D)- besoin de financement AU 10681 si négatif (sur réel hors dépenses/recettes en restes à réaliser) - sinon Excédent		M'	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (I-C-D : solde positif)- Excédent d'investissement (001)	326 392,89 €

Après avoir pris connaissance des opérations et résultats de l'année 2024 sur ce budget annexe Fibre

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe Fibre tels que résumés ci-dessous :

TOTAUX GENERAUX DU BUDGET (Fonctionnement+investissement)					
	DEPENSES REELLES TOTALES DE L'EXERCICE (A+C)	1 003 732,22 €	RECETTES REELLES TOTALES (H+I)	681 044,29 €	
	RESULTATS REPORTEES (D)	0,00 €	RESULTATS REPORTEES (G+J)	651 897,26 €	
P	TOTAL GENERAL	1 003 732,22 €	Q	TOTAL GENERAL	1 332 941,55 €
R	Déficit global (P>Q)	0,00 €	O	Excédent global (P<Q)	329 209,33 €

N	Besoin de financement des restes à réaliser (K-E)- si total positif, alors pas de besoin de financement des RAR		Si B' > N', alors Excédent de fonctionnement à reprendre sur BP selon les formules ci-dessous	2 816,44 €
N'	Total du besoin de financement (M+N) à imputer au 10681		(O+N) ou (R+N) selon le tableau ci-dessus	

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe Fibre, ci-joint, conforme au compte de gestion établi par Madame la responsable du service de gestion comptable de Bonneville ;
- **AFFECTE** les résultats d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

Excédent de fonct capitalisé (10681)	0,00 €	Excédent de fonct à reprendre en N+1 (002)	2.816,44 €
Excédent d'investissement à reprendre en N+1 (001)	326.392,89 €		

- **PRECISE** que ces sommes sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2025.

Monsieur Stéphane VALLI, Président de la Communauté de communes Faucigny-Glières sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré à la majorité, les jour, mois et an que dessus.

Par 28 voix pour

Et 3 abstentions

Marie-Christine VINUREL, Jean-Marcel BURTHEY, Jean-Luc ARCADE

2 non votants

Stéphane VALLI, Anthony LATHUILLE NICOLLET

Le secrétaire de séance,
Julien MERCIER

Signé par le 2ème Vice Président,
Christophe PERY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FAUCIGNY - GLIERES

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Faucigny Glières, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
 Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.